

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

"VENTES"

RÉMUNÉRATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	LOCAUX À USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS À BÂTIR	CESSIONS DE BAIL		
Jusqu'à Mini	%	%	%	%	%	1000€
Jusqu'à 30 000 €	%	%	%	%	10%	%
Jusqu'à 60 000 €	%	%	%	%	8%	%
Jusqu'à 120 000 €	%	%	%	%	7%	%
Jusqu'à	%	%	%	%	%	%
Jusqu'à + 120 000 €	%	%	%	%	6%	%
Jusqu'à	%	%	%	%	%	%
Jusqu'à	%	%	%	%	%	%
Jusqu'à	%	%	%	%	%	%

CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre. →

A la charge de l'acquéreur